Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213502370-20260707-D2026_064-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE RENAC – Ille-et-Vilaine

Séance du Conseil Municipal du 07 juillet 2026

Date de convocation et affichage : le 30 juin 2026

Membres du Conseil municipal			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
15	15	0	15

Votes		
Pour	*Contre*	*Abstention*
15	*0*	*0*

L'an deux mille vingt-six, le 07 juillet 2026 à 19 h, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. Arnaud Brindejonc, Maire de Renac. La séance a été publique.

Présents : M. Arnaud **Brindejonc**- Mme Soizic **Strouble**- M. André **Chevalier**- Mme **Morisseau** Sylvie- M. Alexandre **Moison** - Mme Gwénaëlle **Etrillard** - M. Nicolas **Renac** - Mme Ludivine **Perigué** - M. Guillaume **Chevalier** – M. Damien **Aubry** – **Mme Ollivier** Monique - Mme Stéphanie **Thomas** – M. Damien **Guillas** - Mme Sylvaine **Bonno** - M. M. **Belaud** Jean-Noël

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie Thomas

D2026-064: Adoption du règlement du Conseil municipal

L'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur du Conseil municipal. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du Conseil municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoir. Le non-respect de ces règles pout entrainer l'annulation de la délibération du Conseil municipal.

Les élus ont été destinataires du projet de règlement tel qu'il a été préparé en commission.

M. le Maire donne lecture du règlement intérieur au Conseil municipal.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le règlement intérieur du Conseil municipal ci-annexé applicable au cours du mandat 2026 – 2032.

Fait et délibéré en séance le 07 juillet 2026

Le Maire,
Arnaud Brindejonc

MAIRIE DE RENAC
35660

La secrétaire de séance
Stéphanie Thomas